

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

**PROCES-VERBAL
DE CONSTAT**



**3 Rue Guibal
34500 BEZIERS**

**Tel : 04 67 28 43 00
scp.eric.baldy@huissier-justice.fr**

Où étant, en présence de Monsieur GUEROLA Jérôme, serrurier, de Monsieur SALOMONE Cédric et de Madame BUIL Sandrine, témoins, et du cabinet AGENDA en charge des diagnostics, j'ai constaté ce qui suit :

De par la rue, j'accède tant par le portail que par la porte à un garage et un dégagement desservant l'escalier menant aux étages.

Garage et dégagement :

En entrant dans le garage à main gauche, je constate la présence d'un compteur électrique de facture récente.

Au sol, la dalle est brute.

Les murs sont enduits.

Le plafond est doublé à l'aide de dalles isolantes.

De par l'escalier, j'accède au premier étage.

Premier étage :

Le sol est fait d'une dalle brute.

Les murs sont partiellement enduits.

Le plafond est doublé à l'aide de placoplâtre.

Je constate la présence d'une fenêtre côté Nord, ainsi que d'une fenêtre côté Est.

Par l'escalier, j'accède au deuxième étage.

Deuxième étage :

Sur le palier, deux portes desservent deux pièces principales.

Pièce :

Par la porte en main gauche, la première pièce est visible.

Le sol est fait d'une dalle brute.

Les murs sont doublés à l'aide de placoplâtre ou enduits.

Le plafond est doublé à l'aide de placoplâtre.

Je constate la présence d'une fenêtre côté Est.

Pièce :

Une porte à main droite donne accès à une seconde pièce.

Le sol est fait d'une dalle brute.

Les murs sont enduits, doublés de placoplâtre ou faits de pierres jointoyées.

Au plafond je constate la présence d'un parquet en bois ou une doublure faite de plaques de plâtre.

Je constate la présence d'une fenêtre côté Nord.

Dans le dégagement à main droite, une ouverture est visible et permet d'accéder à une pièce sous combles.

Pièce sous combles :

Le sol est recouvert de parquet.

Les murs sont enduits ou faits de béton cellulaire.

Le plafond est doublé à l'aide de placoplâtre. Les poutres sont apparentes.

Je constate la présence d'une fenêtre donnant côté Nord-Est, une fenêtre donnant côté Nord-Ouest.

Une porte donne accès à une terrasse orientée Nord-Est.

Cet immeuble a fait l'objet de travaux de rénovation récents mais partiels. Le toit n'a pas été rénové conformément aux règles de l'art de sorte que des infiltrations nombreuses ont détérioré le placoplâtre de façon importante.

Au présent procès verbal sont annexés

- Trente-deux photographies de ces constatations.
- Une vue GEOPORTAIL de la parcelle concernée.
- Un extrait de plan cadastral de la parcelle concernée.

Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique sont certifiées conformes à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

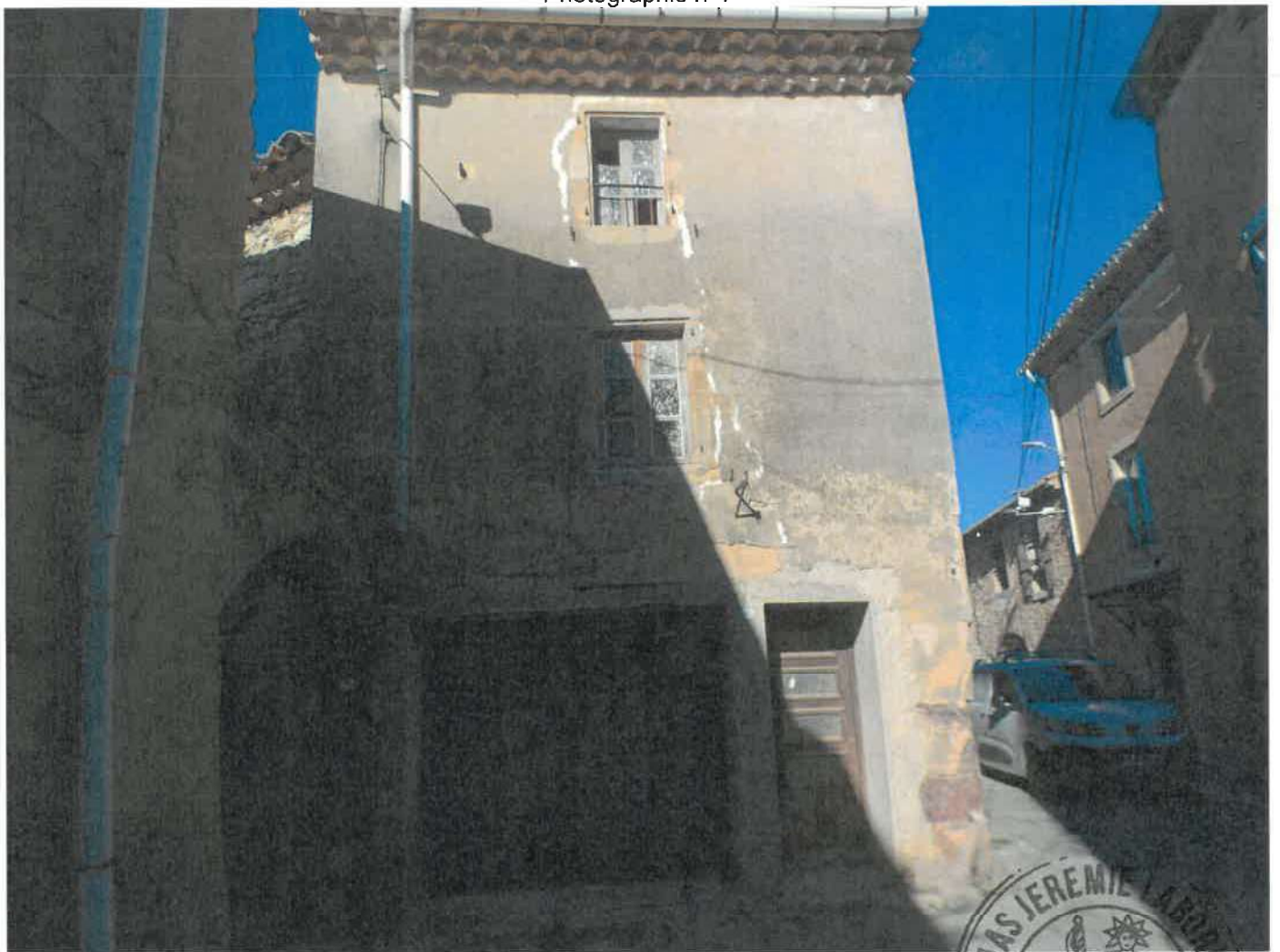
Ces constatations effectuées, je me suis retiré,

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

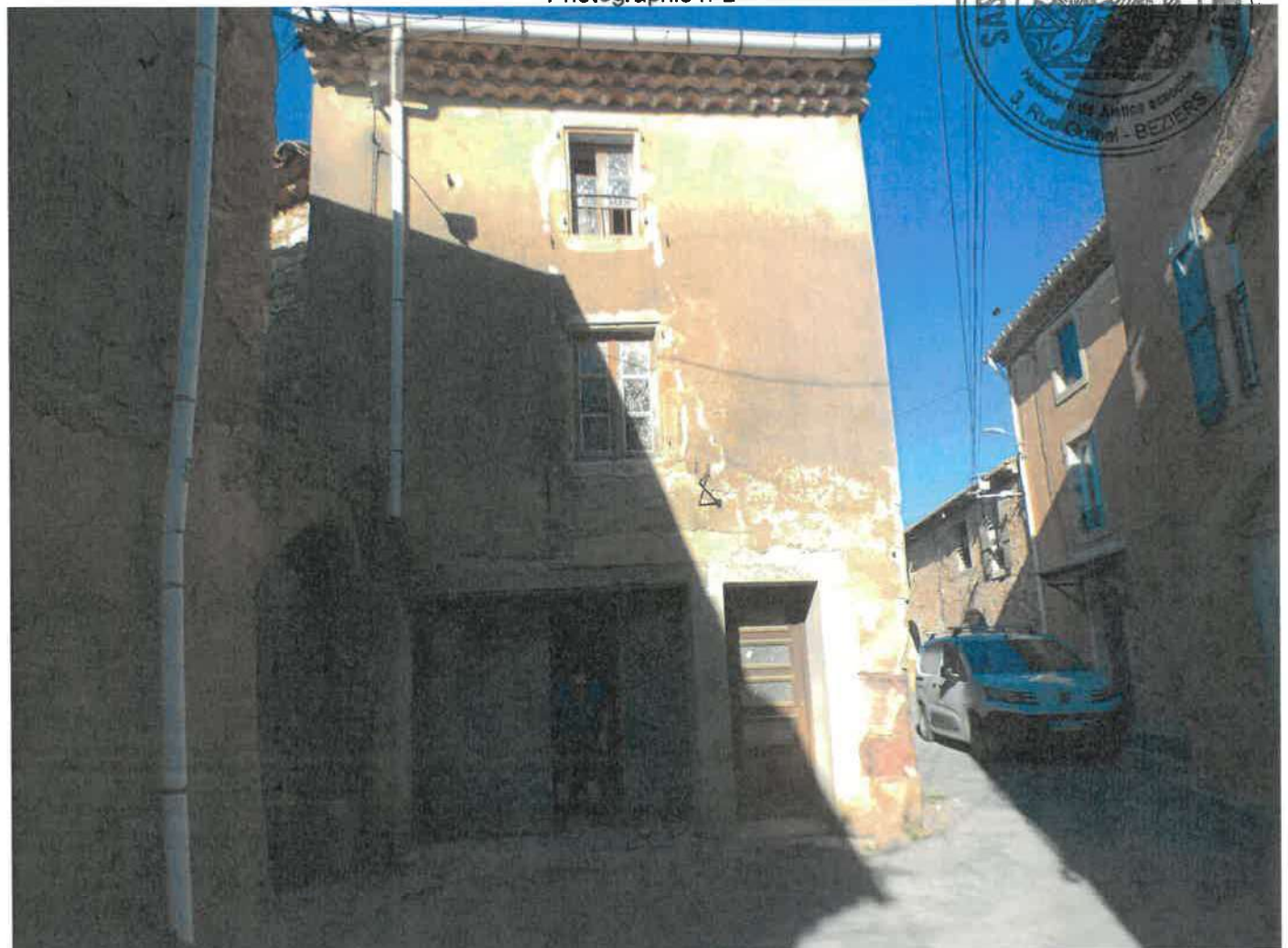
Durée des opérations : 1h45



Photographie n°1



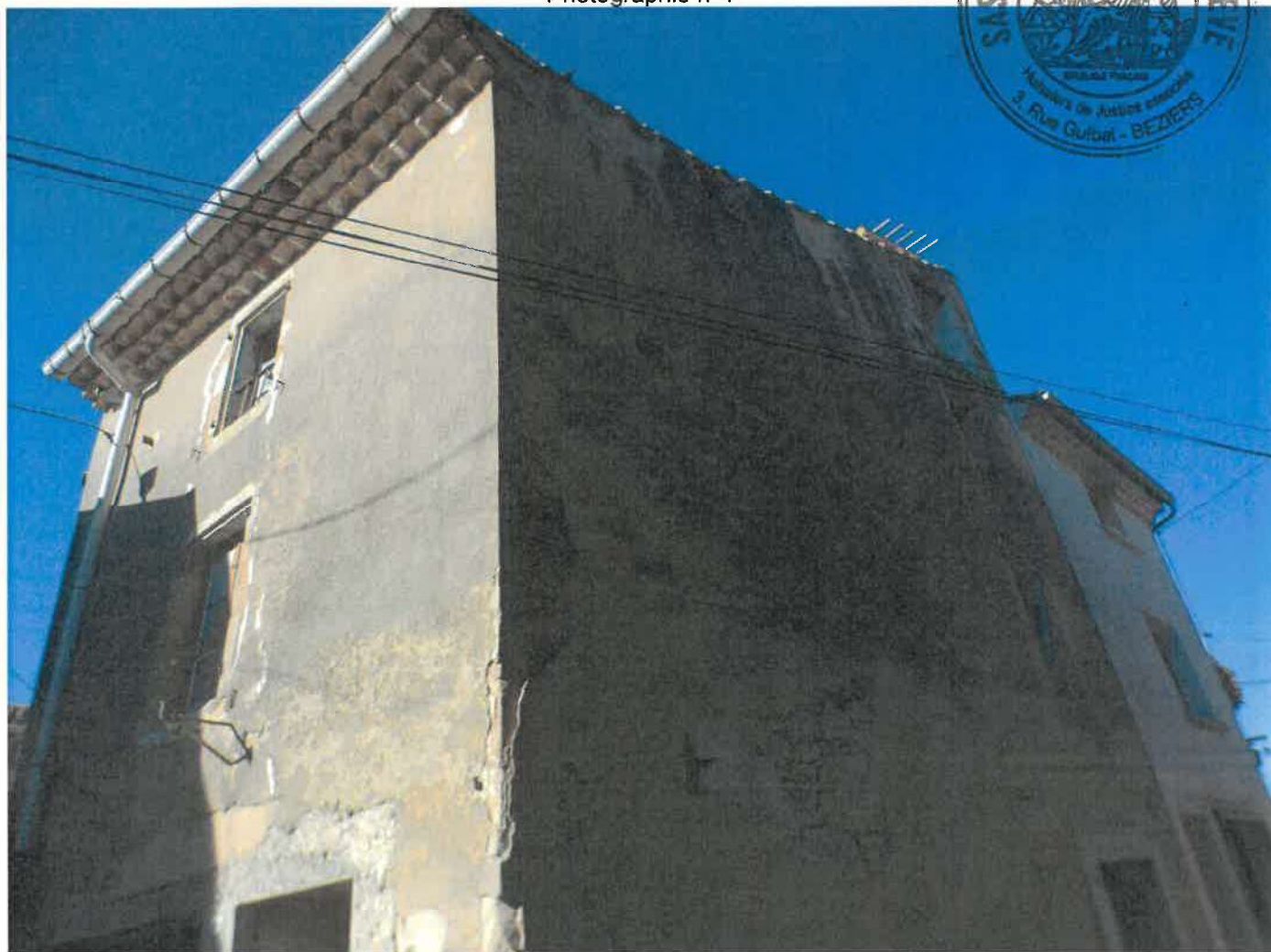
Photographie n°2



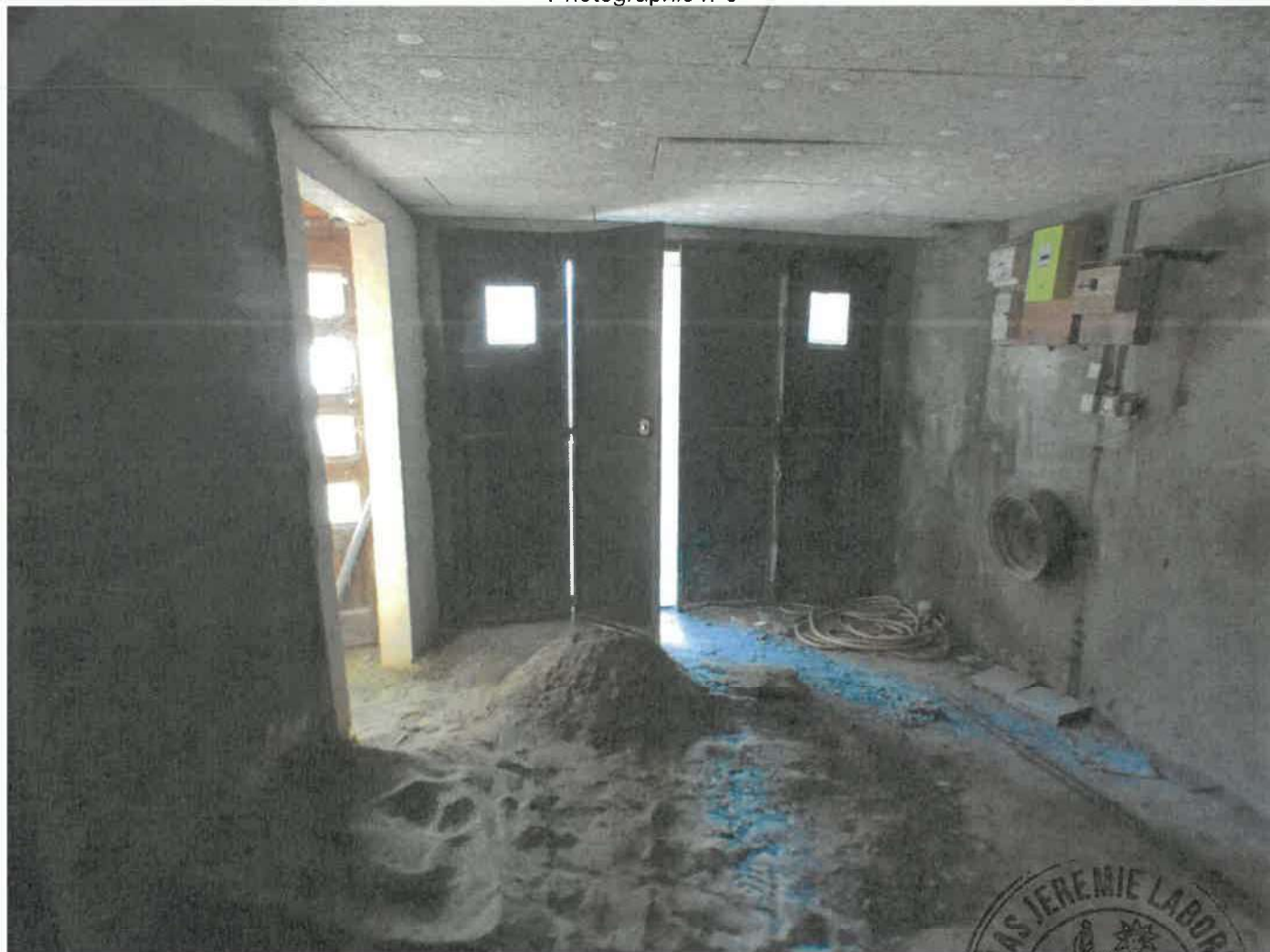
Photographie n°3



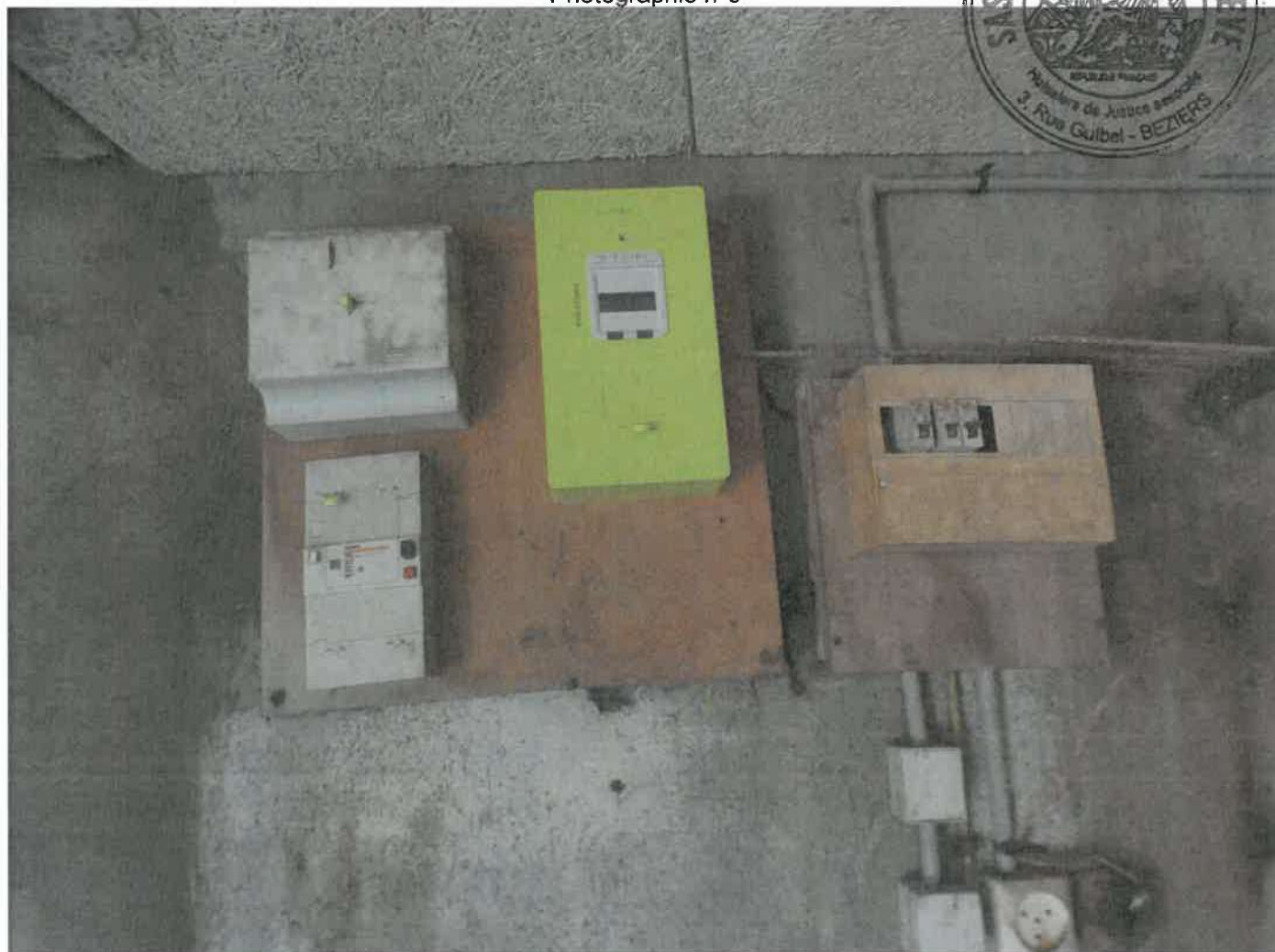
Photographie n°4



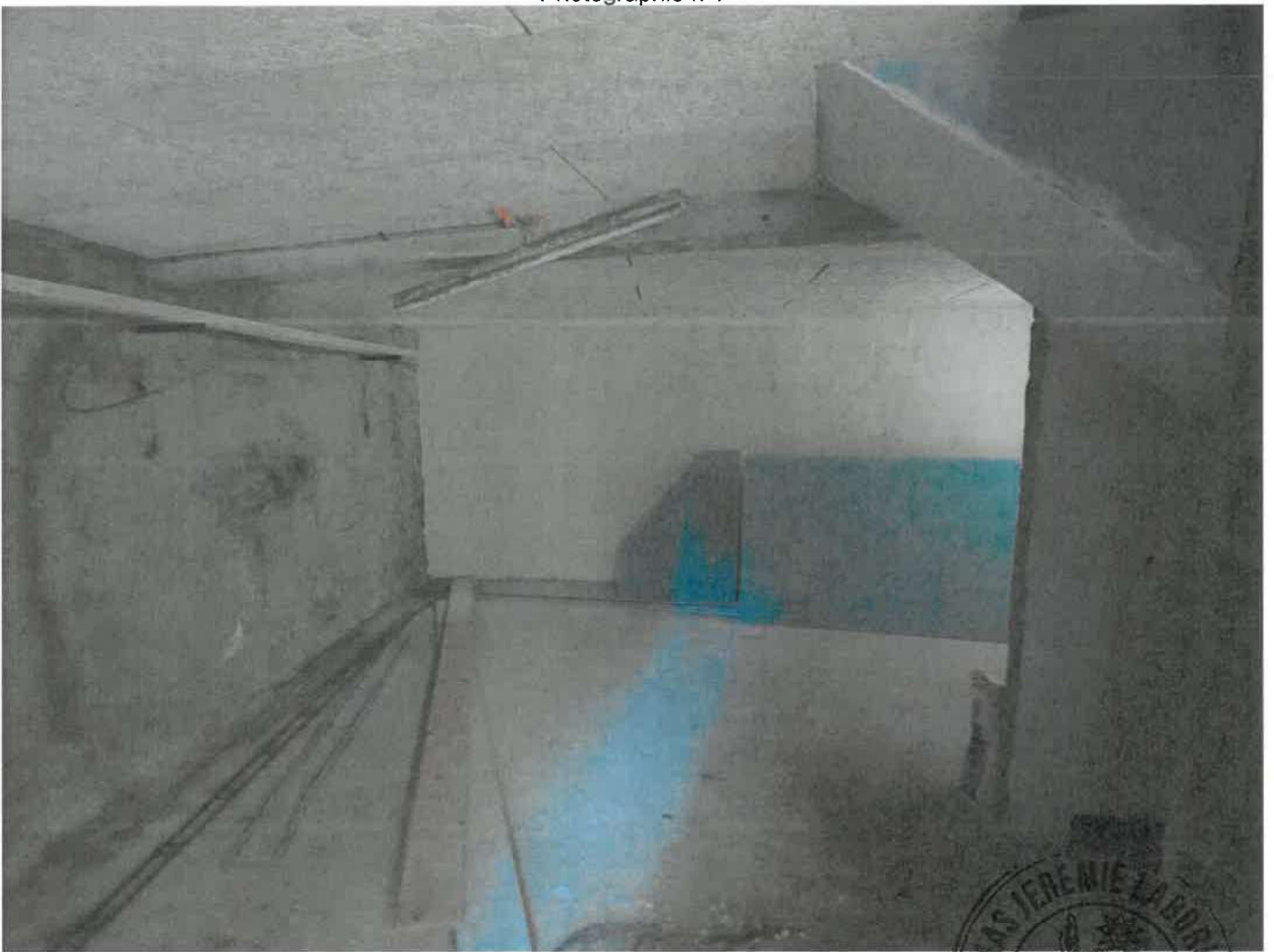
Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



Photographie n°15



Photographie n°16



Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



Photographie n°22



Photographie n°23



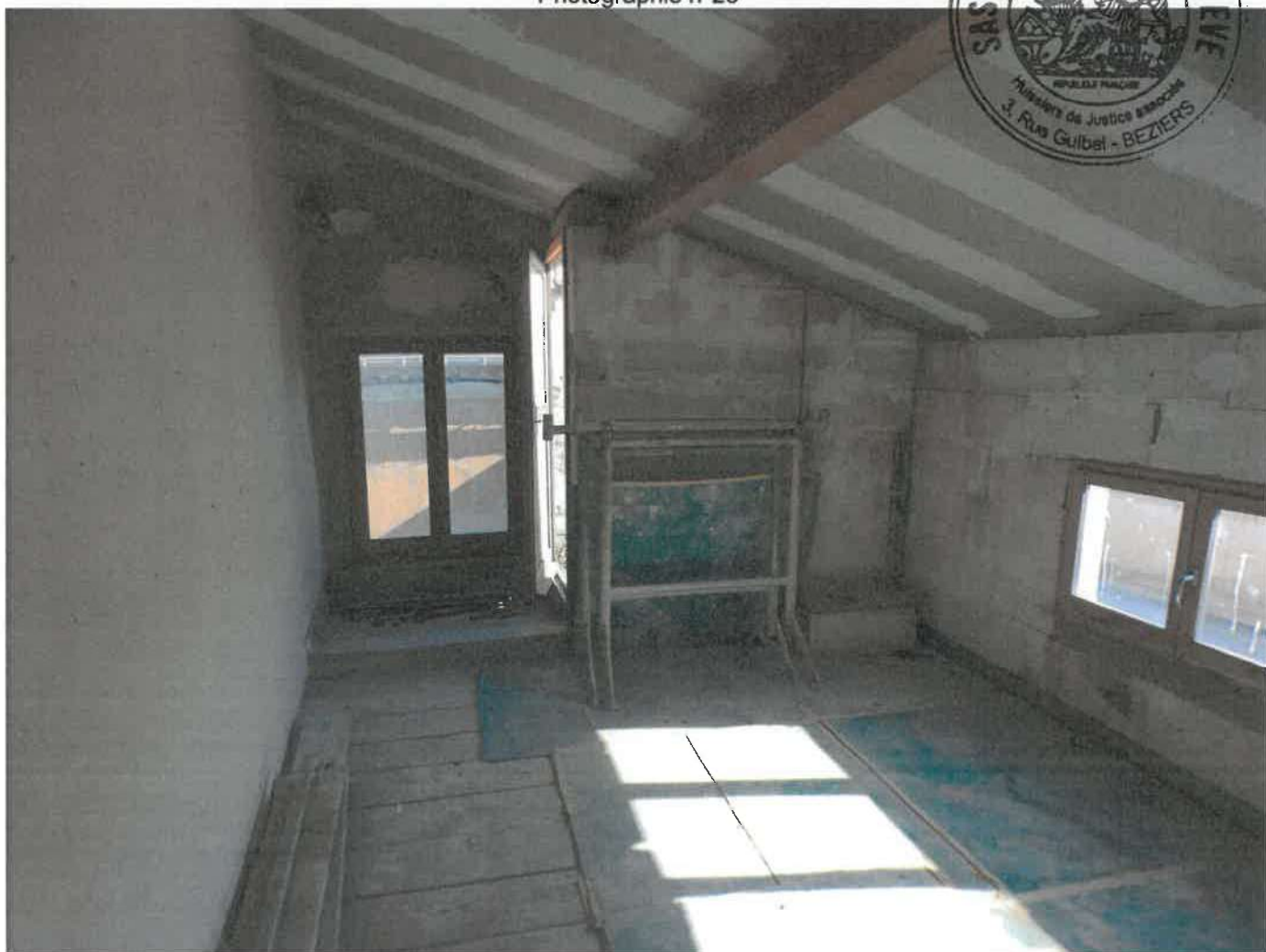
Photographie n°24



Photographie n°25



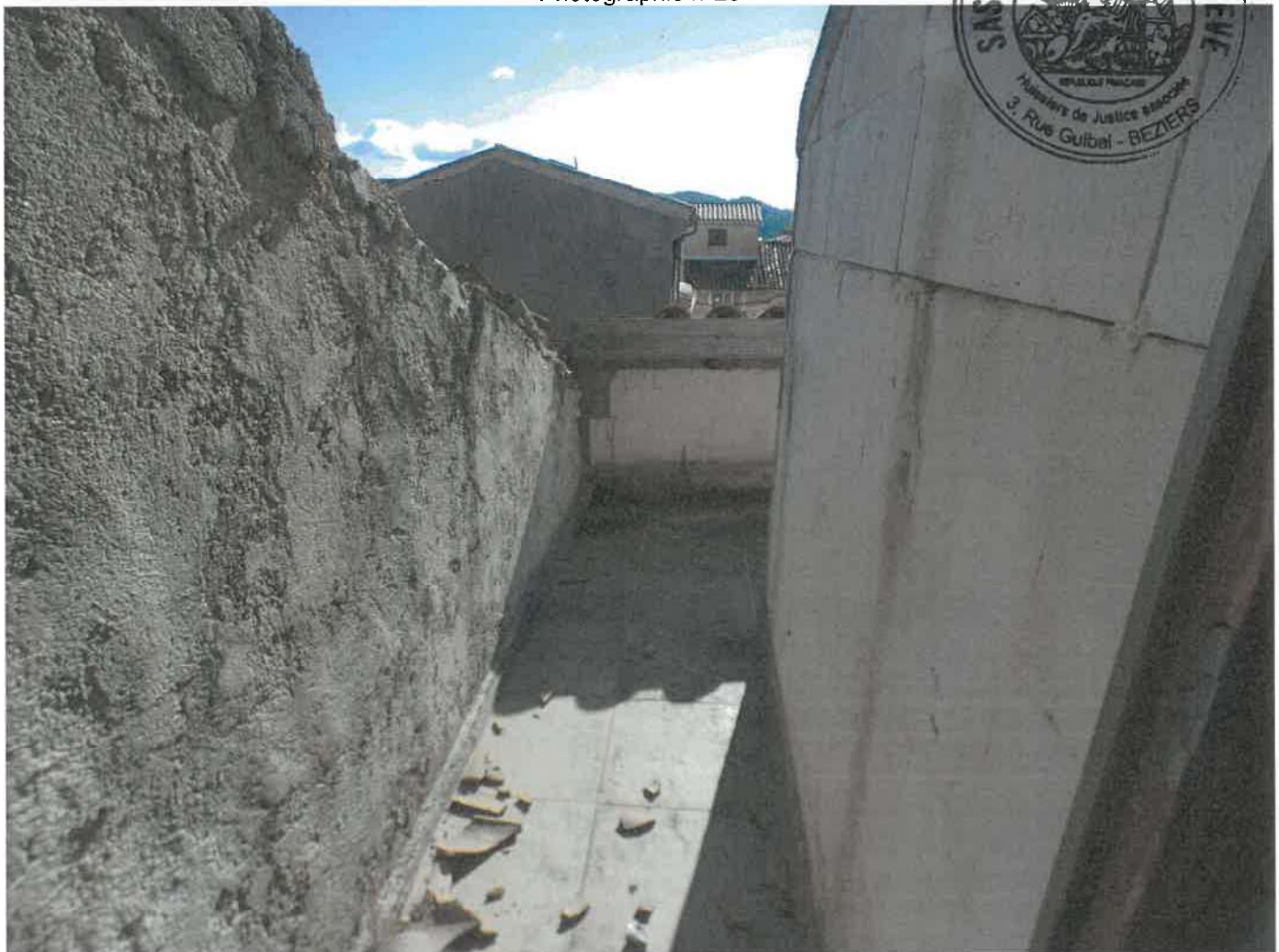
Photographie n°26



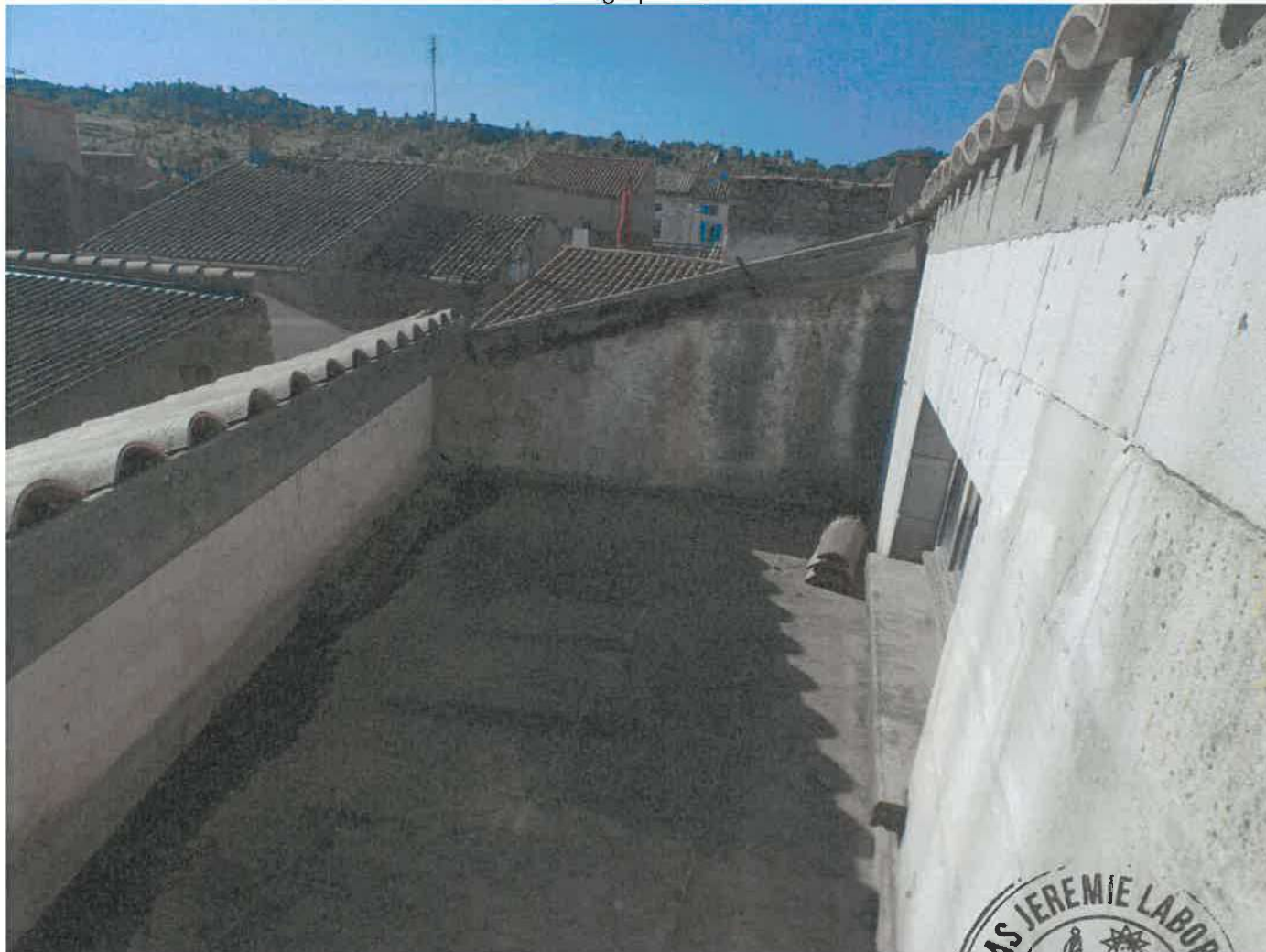
Photographie n°27



Photographie n°28



Photographie n°29



Photographie n°30



Photographie n°31



Photographie n°32

